



\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 22 JANVIER 2026

\*\*\*\*\*

Convocation adressée aux délégués le :

15 janvier 2026

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 27
- Votants : 35

Délibération

mise en ligne le :

02 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le quinze janvier, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean-Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. Patrice FRERE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, Mme Sandra BABLIN, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Kévin DEGREAUX, Mme Véronique DERANSY, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Sébastien MESSENT, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT,

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Sébastien DARRAS, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Philippe DRUMEZ, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Patrice FRERE, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET à Mme Monique ZARABSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

**1 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Le comité syndical, après en avoir débattu, et à l'unanimité :

- **Prend acte** de la tenue du Débat d'orientation Budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

**2 – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** le recours au contrat d'apprentissage,
- **Décide** de conclure à partir du mois de février 2026 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

**LISTE DES  
DELIBERATIONS**

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Administratif	1	Secrétaire assistant	1 an

- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

### 3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** le tableau des effectifs suivants :

Grades ou Emplois	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectif pourvus	Remarques
EMPLOIS FONCTIONNELS		2	1	
Directeur Général des Services	A	1	1	
Directeur Général Adjoint	A	1	0	
SECTEUR ADMINISTRATIF		3	3	
Attaché Principal	A	1	1	Emploi fonctionnel DG
Attaché	A	1	1	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0	
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	Contrat d'apprentissage en alternance
SECTEUR TECHNIQUE		6	4	1
Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	1	Mise à disposition mutuelle PREVEA
Ingénieur Hors Classe	A	1	1	Autorisation d'absence permanente pour raison syndicale
Ingénieur principal	A	1	0	
Ingénieur	A	2	1	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	
Agent non titulaire		0	2	
Ingénieur principal	A		1	
Ingénieur	A		1	
Total Général		12	10	

### 4 - VENTE D'UNE PARCELLE RUE DE BUDAPEST POUR L'ACCUEIL DE LA SOCIETE GEW

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface d'environ 5 301 m<sup>2</sup> avant bornage, cadastrée AS 376P, AS 421P située rue Budapest sur le territoire de la commune de Billy Berclau à la société GEW ou toute société s'y substituant portant un projet immobilier pour le compte de GEW au prix de 30 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la réitération de la vente se fera au plus tard au 1<sup>er</sup> mars 2027,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez La Bassée.

## **5 - RESERVATION D'UNE PARCELLE A MCC POUR L'IMPLANTATION DE BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Réserve** le terrain d'une superficie d'environ 15 390 m<sup>2</sup>, situé Avenue de Sofia à Billy-Berclau correspondant aux parcelles cadastrées AS 422 et AS 376p au prix de 35 € H.T./m<sup>2</sup> à la société MCC
- **Précise** que cette décision fera l'objet d'une nouvelle délibération au prochain comité syndical pour autoriser la vente avec l'avis des domaines sur le prix de vente.

## **6 - AVENANT A LA CONVENTION D'AIDE AU DEVELOPPEMENT D'ATLANTIC POUR PROLONGER D'UN AN LA CONVENTION**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un avenant pour prolonger la date de la convention de 1 an soit jusqu'au 23 janvier 2027

## **7 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR DESSERVIR L'EXTENSION D'INITIAL**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention de servitude avec Enedis pour l'équipement permettant d'alimenter les terrains de la rue de Prague prolongée
- **Autorise** le Président à donner procuration à un clerc de Notaire de l'étude choisi par Enedis pour le représenter lors de la signature de l'acte de servitude.

## **8 - MOTYLUS : PRIX DE LOCATION DES DIFFERENTS ESPACES**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Adopte** les tarifs ci-dessous :

### **a) Bureaux en location longue durée :**

Prix de 200 €/m<sup>2</sup>.H.T. par an avec la possibilité d'utiliser les espaces de réunion jusqu'à 120 m<sup>2</sup> par mois

### **b) Bureaux privatifs occasionnels**

Tarif pour un bureau : 15 € HT/½ jour et 25 € HT/jour

### **c) L'espace coworking en open space**

Espace de 85 m<sup>2</sup> pouvant contenir 10 postes

**Gratuité en 2026** pendant la période de lancement pour amorcer le service

Tarif à fixer pour 2027 en fonction du nombre de demandes

### **d) Les salles de réunions**

Une salle de 14 m<sup>2</sup> pour 5 personnes maxi

Une salle de 200 m<sup>2</sup> divisible en salles de 50 m<sup>2</sup> ou 100 m<sup>2</sup> ou 150 m<sup>2</sup>

### Conditions de réduction et de gratuité :

- Tarif pour les **entreprises du parc** : 50% du tarif extérieur
- Tarif « **institutionnels** » **gratuit** pour :
  - Partenaires emploi : France Travail, Proch'Emploi ...
  - Etablissements publics : communes membres, EPCI membres ...
  - Partenaires publics : CAUE, AULA, EFS ...

La mise à disposition gracieusement d'une salle ne pourra se faire qu'en cas de disponibilité et pour une durée et une fréquence limitée à 1 demi jour / semaine

- Les **agences intérimaires** bénéficieront du tarif entreprises dans la mesure où elles travaillent pour les entreprises du Parc.
- Les **organismes de formation** bénéficieront également du tarif entreprises si leur formation est à destination des salariés du Parc des entreprises

Grille tarifaire :

Surface	Capacité maxi	Tarif extérieurs 1/2 jour	Tarif Entreprises du parc 1/2 jour	Tarif extérieurs 1 jour	Tarif Entreprises du parc 1 jour
14 m <sup>2</sup>	5 personnes	30 € H.T.	15 € H.T.	50 € H.T.	25 € H.T.
50 m <sup>2</sup>	25 personnes	130 € HT	65 € HT	250 € HT	125 € HT
100 m <sup>2</sup>	50 personnes	200 € HT	100 € HT	350 € HT	175 € HT
150 m <sup>2</sup>	75 personnes	300 € HT	150 € HT	500 € HT	250 € HT
200 m <sup>2</sup>	99 personnes	400 € HT	200 € HT	700 € HT	350 HT

**e) Espace Foodtruck**

Espaces pour implanter 2 foodtrucks avec possibilité de se raccorder à un branchement électrique

**Prix adopté :**

156 € HT/an pour 1 jour/semaine, soit 3 € HT/jour sur 52 semaines

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

  
 Le Président  
 PARC DES INDUSTRIES  
**ARTOIS·FLANDRES**  
  
 André KUCHCINSKI